

Steinfort, le 13 avril 2022

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3/21/0261 du 31 mars 2022 de la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable** accorde à la société SARL MOULINS DE KLEINBETTINGEN l'exploitation d'un laboratoire de recherches à Kleinbettingen, 8, rue du Moulin.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de l'Inspection du travail et des mines sous :

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Andy Gilberts
Bourgmestre f.f.



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal

